

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20241219-2024 12 19 D43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignan, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthad, Mercury, Montailleux, Montailleux, Montailleux, Botte-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Plansherine, Queige, Raynaix, Sainte-Hélène-sur-lière Saint-Ricolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vical, Thénésal, Tournan, Tours-en-Savale, Ugine, Venthan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56 55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ÄLBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	zoccolo
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Délibération n° 43



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allandaz, Besufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Clèry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grésy-sur-lière, Ballud, Plancherloe, Queige, Bagnaix, Sainte-Hélène-sur-lière
La Bâthie, La Gieltaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthian, Notre-Dame-de-Beilecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherloe, Queige, Bagnaix, Sainte-Hélène-sur-lière
Saint-Aicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tours-en-Savole, Ugine, Venthan, Verrens-Arvey, Villand-sur-loren

Objet : Commande Publique – Marché « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » - Délégation à M. le Président – Abrogation de la délibération n° 52 du 7 novembre 2024

Rapporteur : M. le Président

La présente consultation porte sur les travaux de rénovation et d'extension de la gendarmerie de Beaufort. La consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

La procédure de mise en concurrence a été transmise pour publication sur le profil acheteur de la collectivité (<u>www.marches-publics.info</u>) et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (24-136052) et sur le site d'Arlysère.

Il s'agit d'un marché à tranches prévu pour une durée de 18 mois. Le montant des prestations est estimé à 2 217 000,00 €.

Les prestations se décomposent en 21 lots :

Lot 1 : Désamiantage – Déplombage	Lot 12 : Clôtures – Portails
Lot 2 : Terrassement – VRD	Lot 13 : Plafonds – Cloisons – Doublages
Lot 3 : Revêtements de surfaces – Espaces verts	Lot 14 : Chape – Isolation planchers
Lot 4 : Déconstruction – Gros œuvre	Lot 15 : Carrelages – Faïences
Lot 5 : Charpente – Couverture – Bardages	Lot 16 : Sols souples
Lot 6 : Étanchéité	Lot 17 : Peintures intérieures
Lot 7 : Façades	Lot 18 : Porte de garage
Lot 8 : Menuiseries extérieures PVC Plaxé	Lot 19 : Flocage
Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium – Fermetures	Lot 20 : Plomberie – Sanitaire – Ventilation
Lot 10 : Menuiseries intérieures	Lot 21 : Électricité – Courants faibles
Lot 11 : Serrurerie	

La Commission Achat se réunira pour attribuer le marché aux entreprises les mieux disantes.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec les entreprises les mieux disantes.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- abroge la délibération n° 52 du 7 novembre 2024;
- donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » avec les entreprises les mieux disantes retenues par la Commission Achat;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD



alomération